COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 24 mai 2012 n°5 page 1/1

RAPPORTEUR: Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Marché pour l'exploitation des installations de chauffage

Signature du contrat

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a confié en 1996 à la société Dalkia l'exploitation et la maintenance d'une partie de ses installations de chauffage. Après appel d'offres, un contrat d'exploitation d'une durée de 6 ans, avec une année probatoire, sera établi de nouveau au mois de septembre prochain.

* * * * *

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui permet au maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU la délibération n° 4 du conseil municipal du 29 mars 2012, relative à la formation d'un groupement de commandes entre la commune de Châtellerault, la C.A.P.C (Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais) et le C.C.A.S (Centre communal d'action sociale) de Châtellerault.

CONSIDERANT qu'une consultation par appel d'offres ouvert est en cours pour procéder à l'attribution du contrat d'exploitation des installations de chauffage municipales,

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le maire, ou son représentant, à signer le contrat d'exploitation des installations de chauffage avec l'exploitant retenu au terme de la consultation, pour un montant prévisionnel de 1 086 956 € HT soit 1 300 000 € TTC.ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses seront imputées aux comptes 60621 et 6156, service 3110 et aux sousfonctions correspondantes.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire Par le maire de la commune de Châtellerault Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2012 N°3946 Publié au siège de la Mairie, le 31/05/2012 Pour ampliation, Pour le maire et par délégation, La responsable du service juridique Emmanuelle ADAM